



PREAVIS MUNICIPAL NO 2018/07

BUDGET 2019

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2019, adopté par la Municipalité le 29 octobre 2018.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Considérations générales

Le budget de l'année 2019 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2017
- Du budget 2018
- Une projection à 600 habitants
- Du taux d'imposition de 78 points décidé par le Conseil Général le 11 octobre 2018
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2018

Commentaire sur les différents postes du budget 2019 :

1. Administration générale :

La diminution des charges prévue pour 2019 est principalement due à la réduction du taux d'activité de la secrétaire municipale, de 100 % à 90 %.

111.301.00	réduction du temps de travail de la secrétaire municipale
111.311.00 et 111.318.05	transfert des coûts de l'informatique au nouveau centre de coût 190 - service informatique
111.351.03	transfert sur compte 150.351.03 – base de calcul 600 habitants à CHF 9.50
111.351.07	transfert sur compte 180.351.07
111.365.03	transfert sur compte 150.365.03
170.352.03	reprise du compte 440.352.03 - fonds sportif du Jorat
170.365.03	reprise du compte 440.352.03 – entretien vestiaires du FCJM

./.



2. Finances :

210.400.01 Les rentrées fiscales seront en hausse, en raison de l'augmentation de population à venir.

La prévision pour 2019 est pour la première fois budgétée à CHF 1'050.000.00, mais une prévision prudente reste sur ces rentrées fiscales.

3. Domaines et bâtiments :

Quelques améliorations et rénovations sur divers bâtiments sont prévues

351.311.00 changement du plan de cuisson de la cuisine de la grande-salle, pose d'un défibrillateur

352.314.01 réfection des volets et étanchéité de l'annexe

4. Travaux :

Urbanisme :

420 Un report du budget 2018 sur le budget 2019 est dû au retard pris en raison de la complexité du dossier du PGA

Routes :

430.322.03 intérêts selon estimation du 24.10.2018 sur dette s/préavis 2016/07 et 2017/05

430.331.01 amortissement des soldes d'investissements, préavis 2016/07 et 2017/05, selon situation estimée au 24.10.2018

Parcs, place de sports, cimetière :

440.352.03 repris par comptes 170.352.03 et 170.365.03 Sport

Ordures ménagères et déchets :

Afin d'équilibrer le centre de coût, une augmentation des tarifs est prévue selon le barème suivant :

Taxe au poids : passe de 0,50 cts /kg à 0,65 cts /kg

Taxe Personnelle : passe de CHF 30.00 à CHF 40.00 (personne de plus de 18 ans)

Taxe Entreprise : passe de CHF 60.00 à CHF 80.00

450.434.02 tenu compte d'une adaptation des tarifs au poids et taxe personnelle

./.



Egouts et épuration :

Afin d'équilibrer le centre de coût, une augmentation des tarifs est prévue selon l'annexe du nouveau règlement des EU/EC

460.322.03	intérêts sur dette selon estimation du 24.10.2018, s/préavis 2016/07 et 2016/11
460.331.01	amortissement des soldes d'investissements sur préavis 2016/07 et 2016/11
460.434.00	nouveau tarif de la taxe d'épuration selon nouveau règlement sur l'évacuation des eaux
460.434.02	idem 460.434.00 - taxe d'entretien des canalisations EU
460.434.03	idem 460.434.00 - taxe d'entretien des canalisations EC

5. Instruction publique et cultes :

Accroissement des coûts en raison du nombre d'élèves et de l'augmentation de la population

510.352.02	53 élèves scolarisés au 30.09.2018
520.352.02	15 élèves scolarisés au 30.09.2018

6. Police :

Rien à signaler

7. Sécurité sociale :

Augmentation pour l'APERO (accueil petite enfance réseau d'Oron) de CHF 100.00 à CHF 120.00 par habitant.

L'AVASAD reste stable et devrait être repris en 2020 par le Canton.

710.365.05	sur 600 habitants à CHF 120.00
730.365.00	sur 600 habitants à CHF 95.00

Résultat :

Les charges du budget 2019 s'élèvent à CHF 2'311'808, en augmentation de CHF 40'618 par rapport au budget 2018, alors que les produits totalisent CHF 2'189'057, en augmentation de CHF 59'349. ./.

**Conclusion :**

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 6 décembre 2018,

- vu le préavis n° 2018/07 de la Municipalité du 29 octobre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget communal pour 2019, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'311'808.00
- Revenus	<u>CHF</u>	<u>2'189'057.00</u>
- Excédent de dépenses présumé	CHF	122'751.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

  

Olivier Hähni Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 29 octobre 2018